

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

VILLE DE MERIGNAC

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Mérignac

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-6 ;  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2122-1 ;  
VU le Code de la voirie routière et notamment son article R. 116-2 ;  
VU le Règlement de Voirie de Bordeaux Métropole ;  
VU la délibération n° 2022-225 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 mars 2022 portant Appel à manifestation d'intérêt - vélos, trottinettes et scooters en libre-service ;  
VU la délibération municipale DM-2022-205 de la ville de Mérignac relative à la Procédure d'Appel à manifestation d'Intérêt par Bordeaux Métropole pour sélectionner des opérateurs de freefloating, homogénéiser les redevances sur le territoire métropolitain et les implantations et stationnements des objet en freefloating sur l'ensemble du territoire de la métropole Bordelaise ;  
VU la procédure d'AMI lancée par le Métropole le 16 avril 2022 ;

**CONSIDERANT QUE** depuis la fin de l'année 2017, des services privés de vélos, trottinettes et scooters en libre-service sans borne (ou en freefloating) ont fait leur apparition dans la métropole Bordelaise,

**CONSIDERANT QU'**il relève des pouvoirs de police du maire concernant la circulation et le stationnement en agglomération d'autoriser l'occupation et l'utilisation du domaine public routier par les opérateurs de vélos, trottinettes et scooters en libre-service sans borne sur le territoire de Bordeaux Métropole, afin de se préserver de toute gêne pour la circulation du public et la conservation du domaine métropolitain et d'homogénéiser et rationaliser les mesures et autorisations de stationnement ;

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le stationnement des engins (trottinettes, vélos et scooters si conforme au règlement de voirie) sera autorisé sur les places dédiées eu freefloating précisées ci -dessous :

nom du site	scooters	Adresse
Ornano/Gallieni	x	face au 66 bis cours d'Ornano
Doumer/Gallieni	x	placette Doumer/Jean Barrière sur les arceaux
François Mitterrand TRAM		Av François Mitterrand, angle Robert Laurent contre le mur du N° 33 av Mitterrand
Psychotte TRAM		pan coupé à gauche de l'armoire trafic coté nord-ouest carrefour Mitterrand Riaud
parc Tenet - rousseau ok	x	sur rue JJ Rousseau face au N° 33
Fontaine d'Arlac TRAM		place de la fontaine d'Arlac - pole multi-modal
Arlac Hugo/Briand		face au N°2 av Victor Hugo
place Campana		Place Campana coté av Hugo
Burck 1		Av Pierr Mendes France face au N° 112
parc Bourran est		131 av de la Marne
ESPE		face au 160 av de Verdun

**AMST-2022-0054 permanent**

Publié le 31 octobre 2022

Montesquieu		Face au 421 av Pasteur à Bordeaux parc de l'orée des 2 villes
Stade du Jard	x	sur parking mairie proche accès principal
Bourran Ouest	x	Entrée ouest du parc de Bourran rue Léo Lagrange
De Vigny TRAM		av des Eyquems angle Alfred de Vigny, face au 171 av des Eyquems
Mendes-France TRAM		av Mendes-France face au N°40 coté ouest
Burck 2	x	raquette Foch devant MDH
Stade Cruchon	x	Stade Joseph Antoine Cruchon 106av Bon air à l'entrée
11-nov	x	devant le N°2 av de Belfort
4 Chemins		258 Av de la Marne devantle P+R 4Chemins
Lycées de Mérignac TRAM		av Leclerc coté ouest devant l'arrêt de tram
Centre-ville 2		face au 24 rue de la vieille église
Centre-ville		placette face au 1 place Charles de Gaulle
Pin Galant / Brettes		av Tassigny carrefour rue Rolland Dorgelèssur le parvis du stade Brettes
Mairie de Mérignac		70 av du Maréchal de Lattre de Tassigny devant la sortie de la mairie
Kaolack		,giratoire av de Kaolack-av de l'Europe
Chemin Long	x	place des anciens combattants d'afrique du Nord,
ZI Chemin Long		face au N°20 rue Isaac Newton
Pichey		place du Général Gouraud devant le N°5
Robinson TRAM		angle TrucRobinson station tram
Robert Brettes	x	parking direction des sports, 68 av du Truc
Place Jean Jaurès	x	place Jean Jaurès face au N°2
Place Jean Blanc	x	place Jean Blanc
La foret		angle rue d'Eysines et rue du 19 mars 1962 sur parvis
Les Pins TRAM		angle Daudet/Magudas face au 123 av de Magudas
ZI du Phare		rue Volta coté sud au sud-ouest du giratoire volta / grange noire
Envol		112 av des Marronniers
Concorde	x	angle Marronniers Acacias
Innolin		rue Nicoals Leblanc angle rue du golf devant Groupama
Pelus	x	face au N°2 av Pythagore
Clinique du sport	x	giratoire Mitterrand/Garros, Parking de covoiturage
Procession	x	angle procession / serpentine
Beutre bourg	x	Sur parking rue du pas de la chaux
Thalès/Dassault	x	Av M.Dassault face à Dassault et Thalès

MSF	x	23av de l'Argonne
-----	---	-------------------

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des conducteurs de véhicules à l'aide d'une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles et aux textes subséquents sur la signalisation routière.

**ARTICLE 3**

La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques de Bordeaux Métropole.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de BORDEAUX METROPOLE
- Commissariat de Police
- Monsieur Le Chef de La Police Municipale
- Direction Générale des Services
- BM- Direction générale Mobilité par courriel : [p.brebinaud@bordeaux-metropole.fr](mailto:p.brebinaud@bordeaux-metropole.fr)
- BM Signalisation par courriel : [sy.guichard@bordeaux-metropole.fr](mailto:sy.guichard@bordeaux-metropole.fr)

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mérignac, le 13 octobre 2022



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a diagonal line that extends from the top right towards the bottom left.

*Fin du document*